

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 20 Février 2019

Présents : CLEMENT Guillaume, VERGER Nathalie, RUSSEIL Marie-Pascale, MARTEAU Jean-François, HESDIN Christian, BERTIN Monique, BARBAUD David, FERGEAU Paquita, BARREIRA Auguste

Absents excusés : GIRAULT Bernard donne pouvoir à J-F MARTEAU, CHEVRIER Raphaël, CASIER Christian donne pour à D. BARBAUD, DOLIN Anne

Secrétaire de séance : Auguste BARREIRA

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes administratifs 2018 et affectation des résultats
2. Délibération autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale
3. Délibération modification des statuts de la C.C.P.G.
4. Délibération création d'un syndicat mixte de gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Niortaise
5. Etude évaluation des Domaines du bien sis 18 rue de la Mairie
6. Délibération acquisition de parcelle pour implantation défense incendie au lieu-dit Les Châteliers
7. Délibération formalités pour achat par acte administratif
8. Etude des candidatures à la location du local commercial
9. Délibération classement du local commercial dans le domaine public et choix du contrat de location
10. Point d'avancement sur création d'un RPI concentré avec St Martin-du-Fouilloux
11. Compte-rendu des différentes commissions
12. Questions diverses

1. Approbation des comptes administratifs 2018 et affectation des résultats

Budget principal : COMMUNE DE LA FERRIERE EN PARTHENAY										
	Dépenses	Recettes	Résultat N	Résultat N-1	Résult Clôt	RAR dépense	RAR Recette	Affectation	Article Budg	
Fonctionnement	584 425,43	651 860,27	67434,84	215 410,83	282845,67			255 209,22	c/002	
Investissement	278 226,68	193 260,23	-84 966,45	70 946,00	-14 020,45	24 836,00	11 220,00	27 636,45	c/1068	
Ensemble	862 652,11	845 120,50	-17531,61	286 356,83	268825,22			282 845,67		
Budget annexe: POLE ALIMENTAIRE										
	Dépenses	Recettes	Résultat N	Résultat N-1	Résult Clôt	RAR dépense	RAR Recette	Affectation		
Fonctionnement	11 407,30	10 270,84	-1136,84	1 136,84	0,00			0,00		
Investissement	3 019,86	0,00	-3 019,86	3 123,11	103,25					
Ensemble	14 427,16	10 270,84	-4156,70	4 259,95	103,25			0,00		
Budget annexe: LOTISSEMENT LE CLOS DES GRANDS CHENES										
	Dépenses	Recettes	Résultat N	Résultat N-1	Résult Clôt	RAR dépense	RAR Recette	Affectation		
Fonctionnement	382 231,65	382 231,65	0,00	0,00	0,00			0,00		
Investissement	386 253,67	379 609,13	-6 644,54	-135 513,90	-142 158,44					
Ensemble	768 485,32	761 840,78	-6644,54	-135 513,90	-142158,44			0,00		

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs

2. Délibération autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale

Autorisation du Conseil Municipal de supprimer les documents du fond de la bibliothèque municipale.

3. Délibération modification des statuts de la C.C.P.G.

La modification des statuts de la CCPG concerne : la compétence culture, la création des syndicats mixtes et la création de la commune nouvelle Les Châteliers (Coutières + Chantecorps)

Le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts de C.C.P.G.

4. Délibération création d'un syndicat mixte de gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Niortaise

La CCPG est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et souhaite créer un syndicat mixte ouvert avec les groupements de collectivités suivants : Communauté de communes Mellois en Poitou, Communauté de communes Val de Gâtine, Vals de Saintonge Communauté, Communauté de communes Aunis Atlantique, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Autize-Egray (SIAH), Syndicat mixte pour la réalisation du Lambon et de ses Affluents (SYRLA), Syndicat des 3 Rivières – Guirande, Courance, Mignon (S3R).

Dès la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise l'intégralité des compétences des syndicats mixtes fermés ci-dessus énumérés qui en sont membres fondateurs (SIAH, SYRLA, S3R) sera automatiquement et de plein droit transférée audit syndicat, il en résultera, concomitamment, la dissolution de droit des trois syndicats mixtes fermés

Le Conseil Municipal accepte la délibération de la création d'un syndicat mixte de gestion de la compétence GEMAPI.

5. Etude évaluation des Domaines du bien sis 18 rue de la Mairie

Les Domaines ont à traiter la succession vacante du bien se trouvant au 18 rue de la Mairie.

La Commune a manifesté son intérêt sur ce bien.

L'évaluation reçue pour la maison et le terrain est de 40 000€ (1397 m² soit 28,63€/m²)

L'évaluation du terrain route de La Forêt est de 7 300€ (1465 m² soit 4,98€/m²)

Après délibération, la maison étant vouée à la déconstruction pour améliorer le groupe scolaire et ses conditions d'accès, le Conseil municipal propose 34 000€ pour la maison et son terrain et 500€ pour le terrain annexe situé en zone agricole, soit un total de 34 500€.

6. Délibération acquisition de parcelle pour implantation défense incendie au lieu-dit Les Châteliers

La Commune continue progressivement sa mise en conformité vis-à-vis du diagnostic réalisé du schéma communal de défense incendie.

Afin de pouvoir installer une réserve incendie (poche), pour desservir la zone Les Châteliers, Le Gué, La Chauvetonnière, il convient d'acquérir une parcelle.

M. NEAU Jacky est disposé à céder sa parcelle n°E0215 de 1905 m² pour un prix de 800€.

Le conseil Municipal approuve l'acquisition de cette parcelle.

7. Délibération formalités pour achat par acte administratif

Afin de pouvoir bénéficier de frais d'acte réduits, il est proposé que la parcelle de la délibération précédente de « Les Chateliers » le soit par acte administratif.

Selon le devis reçu, le coût de l'Etude de Me DROUINEAU, avocat à Poitiers, est de 600€.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat par acte administratif, autorise à M. le Maire à recevoir l'acte administratif d'acquisition et autorise la 1ere adjointe à procéder à la signature pour représenter la commune à l'acte.

8. Etude des candidatures à la location du local commercial

La commission économique s'est réunie le 05/02/19 à 18h pour les auditions de 2 candidats.

Un premier, avec projet de restauration rapide midi et soir 12,90€ (30-35 couverts), concept Bistro Régent, livraison à domicile possible, dépôt pain le mercredi où ils travailleront en couple.

Un second, Artisan traiteur, charcutier. Ouverture la semaine sauf mercredi (halles de Py) jusqu'au samedi 13h (traiteur le week-end), magasin avec : partie traiteur + partie florale + conserverie locale (dépôt vente) + maraîcher. Mme travaille à l'extérieur et sera présente ponctuellement au besoin.

Après études et entretiens avec les deux candidats à la reprise du local commercial, le Conseil Municipal vote et retient la candidature de M. FRESLON Franck (5 votes pour), 1 pour l'autre candidat, 5 abstentions.

9. Délibération classement du local commercial dans le domaine public et choix du contrat de location

L'objectif de cette délibération est de classer dans le domaine public communal le bâtiment 1 Rue de la Mairie. Cela est possible car le bien est affecté à l'usage du public (commerce + agence postale). Ce classement permettra d'optimiser le patrimoine communal en ne payant plus de taxes sur celui-ci, de pouvoir autoriser son occupation par autorisation d'occupation temporaire (AOT) et non par bail commercial où les risques locatifs pour la commune sont plus importants.

Le titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public a un droit réel sur les constructions et installations de caractère immobilier qu'il réalise pour l'exercice d'une activité autorisée par ce titre. Ce droit lui confère, pour la durée de l'autorisation, les prérogatives et obligations du propriétaire (aucun frais ultérieur ne sera réglé par la Commune (porte, néon, peinture, mise aux normes éventuelle...)).

Principe précarité / révocabilité : l'occupant peut être remercié par la Commune avant le terme sans indemnité de sortie liée au fonds de commerce à l'exception des investissements en cours de financement.

Il est proposé que la durée de l'autorisation, en fonction de la nature de l'activité et de celle des ouvrages autorisés, soit de dix ans.

Le montant de la prestation administrative de l'Etude de Me Drouineau à la Commune (délibération classement et affectation du domaine public + délibération portant dévolution d'une autorisation d'occupation temporaire de 10 années) est de 420ht – 504 ttc.

Concernant la location par AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire), qui interviendra ensuite, la prestation de rédaction peut être à la charge de l'occupant. Elle permettra d'intégrer contractuellement la progressivité de la redevance 300/400/500€ et l'indemnisation de charges souhaitée par la commission. Elle permet à l'occupant de jouir du local comme s'il en était propriétaire. En contrepartie, la Commune applique un prix faible et contrat de longue durée.

Au besoin, la Commune pourrait si besoin aider l'occupant via « l'aide à l'immobilier d'entreprise » par de la franchise de redevance d'une durée déterminée mais en parallèle de l'AOT (2 choses distinctes : le contrat / l'aide).

Le Conseil Municipal accepte le choix de classer le bâtiment dans le domaine public et de le louer par une autorisation d'occupation temporaire.

10. Point d'avancement sur création d'un RPI concentré avec St Martin du Fouilloux

La Commune a été sollicitée par la commune de St Martin :

- Demande d'informations sur le fonctionnement de notre groupe scolaire
- Si sur le principe La Ferrière était d'accord pour accepter leurs enfants en fonction de la décision que la commune de St Martin retiendrait en lien avec leur APE

Actuellement, ils fonctionnent à 3 écoles à 4 communes en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) : St Martin, Vausseroux, Reffanes + Vautebis (sans école)

Lecture courrier de St Martin et délibération

L'objectif pour St Martin : statuer rapidement pour que la situation évolue dès la prochaine rentrée

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'accueillir les enfants de St Martin-du-Fouilloux.

11. Compte rendu des commissions

PLU :

- L'ensemble des documents est enfin complet après de nombreuses relectures et commentaires de textes et de cartes
- Arrêt de projet au Conseil CCPG du 07/03
- Ensuite, consultation PPA...

BATIMENTS :

- 2 aérothermes pour le chauffage de la salle des associations posés

VOIRIE - Lotissement

- Signé vente terrain le 15/02 à Mme DABROWSKI, parcelle AB179 pour 759m² = 18 975€
- Réunion calage des travaux de finition du lotissement le 15/02 avec Alpha Géomètre, Colas et Gef TP : démarrage Gef TP : 22/04, démarrage Colas : 13/05 (5 semaines), fin des travaux : 30/06 (selon de temps / enrobées), fin obligatoire des travaux de finition : 31/07 selon arrêté préfectoral

ESPACES VERTS :

- Aménagement rond-point du 25/02 au 01/03
- Taille du chêne reportée au mercredi 27/02 (matin)

COMMUNICATION :

- « H tag » CCPG = nouveau média territorial pour valoriser des actions et des acteurs du territoire, être le relai de l'information, des événements et l'actualité de nos communes.

Monique BERTIN est nommée élue communal référent (Interlocuteur privilégié du service com', le référent communication pourra être force de proposition sur l'actualité et relai de l'information)

ANIMATION - Marche gourmande CCPG

- Programme d'animations estivales le service Patrimoine de la CCPG organise des marches gourmandes sur les mois de Juillet et Août.
- Principe : proposer une rando guidée, ponctuée de dégustations de produits locaux
- Avant : animations les samedis matins. Pour 2019 : randonnées les lundis en fin d'après-midi à partir de 18h00 pour terminer aux alentours de 20h30.
- Malheureusement en sortie annulée faute de réservations.

Pour cette année, le conseil valide le parcours n°2 et retient la date proposée du 22 juillet.

BIBLIOTHEQUE - Printemps des poètes (09 au 24 mars)

- Thème : beauté, l'auteur (Pierre Brandao) viendra le 23/03 de 10h à 12h à la bibliothèque
- Des poèmes seront accrochés sur les troncs d'arbres dans le bourg

12. Questions diverses

- Contrôle Gérédis des lignes électriques par hélicoptère du 20/02 au 31/03.
- Utilisation de la salle multisport le lundi 4 Mars de 17h à 20h par le judo club Thénezay pour « portes ouvertes »

AGENDA :

- Jeudi 21/02 : 20h réunion info transhumance CCPG
- Samedi 23/02 : 9h30 commission voirie
- Mardi 26/02 : 18h30 commission bâtiments
- Mardi 05/03 : 10h commission com. des impôts directs
- Vendredi 15/03 : 20h30 AG Comité d'animation
- Vendredi 15/03 : 20h30 AG Jumelage à Pressigny
- Mercredi 20/03 : CM